

DATE: 08/04/2024		REFERENCE: DMO INF – 24 004		
EMETTEUR:		Destinataire(s):		
Nom Département Téléphone	: Thierry LAURENT : Marketing : 03 88 52 54 69	Réseau Commercial Gestion Privée		
REDACTEUR:		COPIE(S) POUR INFORMATION:		
Nom Téléphone	: Fabien LOSSER : 03 88 52 57 39	Directions BDD, BDR Direction Distribution Développement Digital Directions Fonctionnelles Expertise Solutions Clients		
PROCESSUS				
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : Nadège VIAUD, Karine GEORGEL		

Objet : mise en marché d'Elan juillet 2024 Code ISIN : FR001400NZR3

Résumé de la note

Du 08 avril 2024 au 25 juillet 2024, la CEGEE commercialise Elan juillet 2024, une obligation de droit français indexée sur l'évolution de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN® (Code Bloomberg : WELLBTDN Index) proposée par NATIXIS Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe initiale de 13 M€.

Informations Essentielles

Tout vendeur BDD ou BDR à l'exception des collaborateurs du CRC		
08/04/2024 à 9 h au 25/07/2024 à 17 h (13/07/2023 pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur), au 17/07 à 17 h pour les contrats Millevie Life et Millevie Lux de BPCE Life, pour les contrats CINTO avant le 30/07/2024 à 12 h. (Délai limite de réception du dossier complet et conforme chez l'assureur), pour les contrats LMP avant le 02/08/2024 à 12 h. (Délai limite de réception du dossier complet et conforme chez l'assureur), 09 août 2024		
C'est une obligation de droit français d'une maturité de 8 ans présentant une		
garantie du capital à l'échéance.		
Elle est indexée sur l'évolution de l'indice iEdge Health and Wellbeing		
Transatlantic SDG 5 % DN® (Code Bloomberg : WELLBTDN Index).		
CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et		
BPCE Vie en unités de compte / CNP Patrimoine via NWM, Natixis Life et La		
Mondiale Partenaire		
Personnes physiques : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion Privée, Banque Privée		
Personnes morales: Professionnels, Entreprises / ESI / institutionnels,		
Sociétés/holdings patrimoniales		
C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert)		
Inéligible aux non-résidents français. Commercialisation hors US persons		
2/7		
L'offre sera commercialisée via les parcours de conseil en investissement		
LEA, O2S ainsi que ceux destinés aux personnes morales.		
Elle fera partie des portefeuilles modèle ASV & CTO Grand Public et Haut de		
gamme (R1-R2a-R2b-R3) & Gestion Privée (R1)		



Objectif d'investissement	Epargner pour mes proches, constituer une épargne, transmettre mon patrimoine, préparer ma retraite, percevoir des revenus complémentaires,					
	préparer un projet immobilier, valoriser mon capital, valoriser toute mon épargne,					
	Pour les personnes morales : placer mes réserves stables (long terme),					
Durée du projet	8 ans					
Profil risque accepté par le client	R1					
Commission de souscription	Néant (hors frais sur versements AV ou contrat de capi)					
Commission de rachat	Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.					
Commissions et Coûts liés à	A la différence des frais, les coûts sont intégrés au produit et ne sont pas à					
l'investissement	assimilés à des frais.					
	Coûts liés au service d'investissement :					
Commission de distribution : 2.00 à 3,00 % du montant placé. Commission accessoire de placement : Néant Coûts liés à l'investissement au fil du temps : (Sur la base d'un investissement de 10 k€)						
						Scénarios Sortie après 1 Sortie après 5 Sortie à
						an ans l'échéance
						Coûts totaux 353 € 406 € 406 €
Complétude et conformité DRC	Obligatoire					

La CEGEE s'est positionnée sur un contingent de 13 M€ réparti provisoirement comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent Elan juillet 2024
AUBE - HAUTE MARNE	1 120 200
MARNE - ARDENNES	2 155 700
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	2 151 200
MOSELLE	2 454 200
VOSGES	1 212 100
BAS RHIN	2 423 800
HAUT RHIN	1 482 800
TOTAL CEGEE	13 000 000

1. CARACTERISTIQUES DE l'OBLIGATION Elan juillet 2024

D'une maturité de 8 ans, l'obligation Elan juillet 2024 s'adresse à des clients particuliers de moins de 80 ans recherchant :

- → Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une protection de capital de 100 % à l'échéance du 02/08/2032,
- → Le montant de remboursement de l'obligation à l'échéance est conditionné à l'évolution de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN® (nommé ci-après « l'Indice ») et à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5,00 % par an, sur une base quotidienne. À toutes les dates de constatation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au niveau de clôture.



→ De l'année 1 à 8, si à une date d'évaluation annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau initial, un coupon de 6,50 % est automatiquement enregistré au titre de chaque année et sera versé à l'investisseur à la date d'échéance, le 2 août 2032.

Elan juillet 2024 s'adresse <u>uniquement</u> aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité. Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

Il est très fortement déconseillé de proposer ce produit à des clients âgés de 80 ans et plus.

Elan juillet 2024 peut être proposé aux particuliers, à la clientèle Grand Public et Premium qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 8 ans.

Code ISIN	FR001400NZR3		
Emetteur	Natixis		
Devise	Euro (€)		
Sous-jacent	L'indice action WELLBTDN est composé de 75 valeurs sélectionnées en fonction de leurs engagements forts autour des 3 piliers : Bouger, Bien Manger, Prévenir et Guérir, et avec la pondération suivante dans l'indice : zone Euro 49 %, Etats-Unis 51 %. L'administrateur de l'indice, Scientific Beta (France) SAS, s'appuie sur les notes ESG attribuées à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG, qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies. Sa composition est revue tous les trimestres. Les valeurs de l'indice sont ainsi sélectionnées pour leur contribution aux Objectifs de Développement Durable, et plus particulièrement à l'Objectif n°3 (Bonne santé & bien être). L'indice iEdgeHealth and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN (code Bloomberg : WELLBTDN) est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site de SGX :		
Période de souscription	https://sgx.com/indices/products/WELLBTDN Du 08 avril 2024 au 25 juillet 2024		
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	100 € (brut de frais)		
Prix d'achat	100 € pendant toute la période de commercialisation		
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale		
Frais de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire. La revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.		
Eligibilité	 Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE		



	- Millevie Infinie et Millevie Infinie 2 : en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion		
	 ✓ CNP Patrimoine : - SELECTION CINTO VIE et SELECTION CINTO CAPI. La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP 		
	 ✓ LMP _ La Mondiale Partenaire : - ELITE LABEDIA VIE et CAPI - SOPRANE 1818 OPUS 2D VIE ET CAPI La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP 		
	 ✓ BPCE Life : MILLEVIE LIFE et MILLEVIE LUX La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP 		
	 CTO: Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. Non éligible au PEA 		
Durée d'investissement conseillé	8 ans		
Date d'Emission et de règlement	09 août 2024		
Date d'échéance	02 août 2032		
Niveau initial	Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN constatés les 07, 08 et 09 août 2024.		
Dates d'Evaluation Annuelles	18 juillet 2025, 17 juillet 2026, 16 juillet 2027, 21 juillet 2028, 20 juillet 2029, 19 juillet 2030, 18 juillet 2031, 16 juillet 2032		
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse prévu, le jour de Bourse prévu suivant. Un jour de bourse prévu est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com		
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Elan juillet 2024 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 02 août 2032 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'instrument financier est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte totale du capital non mesurable à priori.		
Lieu d'admission à la cotation des	Euronext Paris		
titres			
Garantie plancher en cas de décès	Pour les contrats CNP: pas de garantie plancher en cas de décès Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie, Millevie Initiale 2, Millevie Essentielle 2, Millevie Premium 2, Millevie Infinie 2): ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de		
	décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.		
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie et les contrats de Capi : Fiscalité de l'assurance vie et capitalisation		

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de <u>ISS https://www.issgovernance.com/esg/</u>
(2) Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable, consulter le site https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement- durable-10



2. Retrouvez le kit de présentation en cliquant ici.

En voici le sommaire :

SOMMAIRE

■ 01 Indice de reference iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5 % DN®

03

Caractéristiques d'Elan Juillet 2024

- Eligibilité et souscriptions
- Avantages / Inconvénients
- Facteurs de risques
- Conflits d'intérêts potentiels

■ 02 Mécanisme et scénarios

• <u>04</u>

<u>Annexes</u>

- Comportement de la valeur de marché de l'obligation avant l'échéance
- Contacts

3. SPECIFICITES DE LA COMMERCIALISATION DANS L'ASSURANCE VIE

CNP	BPCE Vie	
Contrats Eligibles Nuances Plus: uniquement en dimension Liberté et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi Nuances Privilège: gestion libre et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances 3D: uniquement en Dimension Liberté, en gestion libre et en parallèle de la Gestion Déléguée Nuances Grenadine: uniquement en Dimension Liberté Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi: uniquement dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre » Opérations réalisables PUMA du 08/04/2024 au 25/07/2024 inclus Adhésion par transfert d'un contrat d'assurance vie (Vers Nuances Plus ou Nuances 3 D). Versement complémentaire Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. Arbitrage depuis (contrats en gestion libre et GSM/GEDEL): - le support en euros du contrat, - les UC permanentes Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI La fonctionnalité « recyclage », n'est plus accessible, il y a lieu désormais de passer par un arbitrage classique pour recycler les fonds échus	Millevie Premium et Millevie Infinie et Millevie Infinie et Millevie Capi et Millevie Capi et Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2, en gestion libre ou en parallèle du service de Gestion Déléguée Millevie Initiale et Millevie Initiale 2 MyAssur du 08/04/2024 au 25/07/2024 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire Arbitrage depuis: - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. WebAssur jusqu'au 13/07/2024 inclus (redirection automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée	



	Mode manuel ISI jusqu'au 13/07/2024 Si l'indisponibilité est momentanée: Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances 3D, Nuances Grenadine, Nuances Plus, Nuances Privilège, et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège). A défaut, SAISIE OBLIGATOIRE SOUS ECUSTAT : dernière saisie impérativement le 19/07/2024 au soir Arbitrage dans le cadre de Nuances Capi, pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège ou pour Nuances Plus : procédure manuelle	Adhésion et versement complémentaire dans le cadre : d'une opération demandée par une Personnes Politiquement Exposée (après analyse par la sécurité financière) d'une opération incohérente au regard de la connaissance client (après analyse et décision par la Sécurité financière) de blocages contentieux Assureur (après analyse et décision du département émetteur du code blocage) de l'Epargne Handicap de contrat démembré Commercialisation non ouverte aux clients nonrésidents français ou US Person	
Valeur Liquidative	Valeur liquidative initiale de l'UC : 100 € jusqu'au 09/08/2024 et après cette date : VL quotidienne		
Garantie	Protection en capital à l'échéance à hauteur de 100 % (hors frais de gestion et de versements)		

Point d'attention:

Il est impératif d'utiliser <u>systématiquement</u> PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel: Les opérations manuelles sous ISI ou Web Assur pourront être saisies jusqu'au 13 juillet 2024

4. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL - SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Life, BPCE Vie et CNP Assurances:
 - BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit en unités de comptes au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit en unités de compte au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
 - BPCE Life est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du titre Avenir Durable en cas de demande de rachat,
 d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Life, BPCE Vie et CNP Assurances /
 Patrimoine pouvant décider d'acquérir ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.



5. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Elan juillet 2024 ne présente pas de risque de perte en capital à l'échéance.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 02 août 2032, s'effectue aux conditions du marché. L'investisseur prend alors un risque de perte en capital non mesurable a priori, et pouvant être totale.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du produit, et donc le prix auquel l'investisseur pourra revendre l'obligation avant l'échéance :

- En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation pourra baisser (et inversement),
- La variation de la notation (à la hausse ou à la baisse) de l'émetteur pourra impacter la valeur de l'obligation,
- La valeur de marché de l'obligation ne répercute pas la totalité de la hausse ou de la baisse de l'indice WELLBTDN par rapport à son Niveau Initial.

L'impact de ces paramètres peut se cumuler et sera d'autant plus important que la maturité est lointaine (et inversement).

Le mécanisme de protection du capital à 100 % ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé Elan juillet 2024 jusqu'à l'échéance du 02 août 2032.

L'indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %.

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

	Risque de perte en capital		
	Risque de perte en capital lié au sous-jacent		
Drive size surveis surve	Risque de volatilité		
Principaux risques	Risque de liquidité		
	Risque lié à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent		
	Risque lié à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite		

6. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée, Banque Privée

Age maximum recommandé: 80 ans en CEGEE

Canal de distribution : face à face, à distance en assurance-vie,

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- ⇒ Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Finance Durable
- La souscription doit <u>obligatoirement</u> s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).



Le parcours transitoire 0199 ne peut être utilisé que dans des cas bien précis (ex. inaccessibilité ou cas non couvert par LEA) et justifié.

Sélectionner dans l'outil:

Projets:

- → Constituer une épargne
- → Préparer ma retraite
- → Epargner pour mes proches
- → Transmettre mon patrimoine
- → Préparer un projet immobilier
- → Valoriser toute mon épargne
- → Valoriser mon capital
- → Percevoir des revenus complémentaires

Durée: Long terme (10 ans) **Rendement/Risque**: R1

- → Pour les Personnes Morales, il est impératif d'avoir le QCF de la PM et le QCF/QR du signataire à jour tous les deux, de passer par le parcours MYSYS spécifique aux Personnes Morales et de retenir le projet « Placer mes réserves stables (long terme) ».
 - La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire Elan juillet 2024 si LEA ne le propose pas.
- Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- ⇒ Elan juillet 2024 s'adresse aux investisseurs qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 8 ans.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- La durée de placement de ce produit étant de 8 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue (âge limite maximum à la souscription : moins de 80 ans, pour un âge maximum inférieur à 88 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).
 - Pour les éventuels clients de 80 ans et plus qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de 80 ans et plus), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement (doc « DECLARATION LIEE A LA SOUSCRIPTION D'UN TITRE DE CREANCE par un souscripteur âgé de 80 ans et plus » disponible dans AGIL).
- Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de 80 ans et plus, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité.
- ☼ En cas de souscription en Assurance vie, si le souscripteur est âgé de 80 ans ou plus, la fiche de versements Assurance-vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL devra être renseignée et jointe au dossier.
 Pour une souscription sur CTO, il s'agit du document AGIL ASS 003 Mise en garde spécifique.

Un contrôle de la conformité des souscriptions des personnes de 80 ans et plus sera réalisé par la Direction de la Maitrise des Risques et de la Conformité BDD.

- Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- Les collaborateurs CEGEE ayant le statut PEIP-CI (personnes exposées à l'information privilégiée et aux conflits d'intérêt) doivent déclarer sans délai les achats/ventes réalisés sur l'obligation ELAN (CTO et Assurance-vie) dans l'outil ETIC.



Elan juillet 2024 ne peut être distribué directement ou indirectement aux clients non-résidents français ou US Person

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'Etablissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,
- ✓ Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable) Pour les PM, celui de la PM et celui du signataire
- ✓ Le document « synthèse épargne conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

Souscription dans un CTO

- ✓ Le bulletin de souscription
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de 80 ans et plus (déclaration liée à la souscription d'un titre de créance par un souscripteur âgé de 80 ans et plus). Référencé ASS03 sous AGIL.

Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :

- ✓ Le contrat d'assurance vie
- ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)
- Souscription Natixis Life/ Natixis Life France: Cf. la procédure spécifique aux Marchés Premium

Souscription de contrats TEORA

- ✓ La Mondiale Partenaire LMP. Contrats éligibles : Dédiance1818, Multiance1818
- ✓ CNP Patrimoine. Contrats éligibles : Sélection Cinto Vie et Capi

Cf. la procédure spécifique aux Marchés Premium

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (http://www.amf-france.org/) et sur le site dédié de Natixis (http://www.ce.natixis.com/).



7. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

7.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions en assurance-vie

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique	
	Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette numérisation)				
Souscription	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/	oui –	OUI Les actes doivent être transmis dans une	
Elan juillet 2024		MyAssur		enveloppe blanche, un acte par enveloppe et envoyés avec la pochette courrier	
dans un	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174		NON document détruit après numérisation par	
contrat d'assurance vie	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et Questionnaire Finance Durable (QFD)	0174		l'agence	
	La fiche de versements assurance-vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950	Oui	Les actes doivent être transmis avec le bulletin de souscription, de versement libre ou d'arbitrage dans la même enveloppe blanche, une opération par enveloppe, et envoyés avec la pochette courrier	

7.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions sur CTO

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
Souscription Elan juillet 2024 dans un CTO	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de 80 ans et plus »	A'GIL ASS003	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et Questionnaire Finance Durable (QFD)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence

L'ensemble des documents est disponible dans la rubrique des commerciaux (Particuliers / Epargne / TSR - FCP - Emprunt/Emissions contingentées) et dans AGIL pour l'EPA950 et l'ASS003.

Cordialement, Thierry LAURENT et Fabien LOSSER Direction Marketing